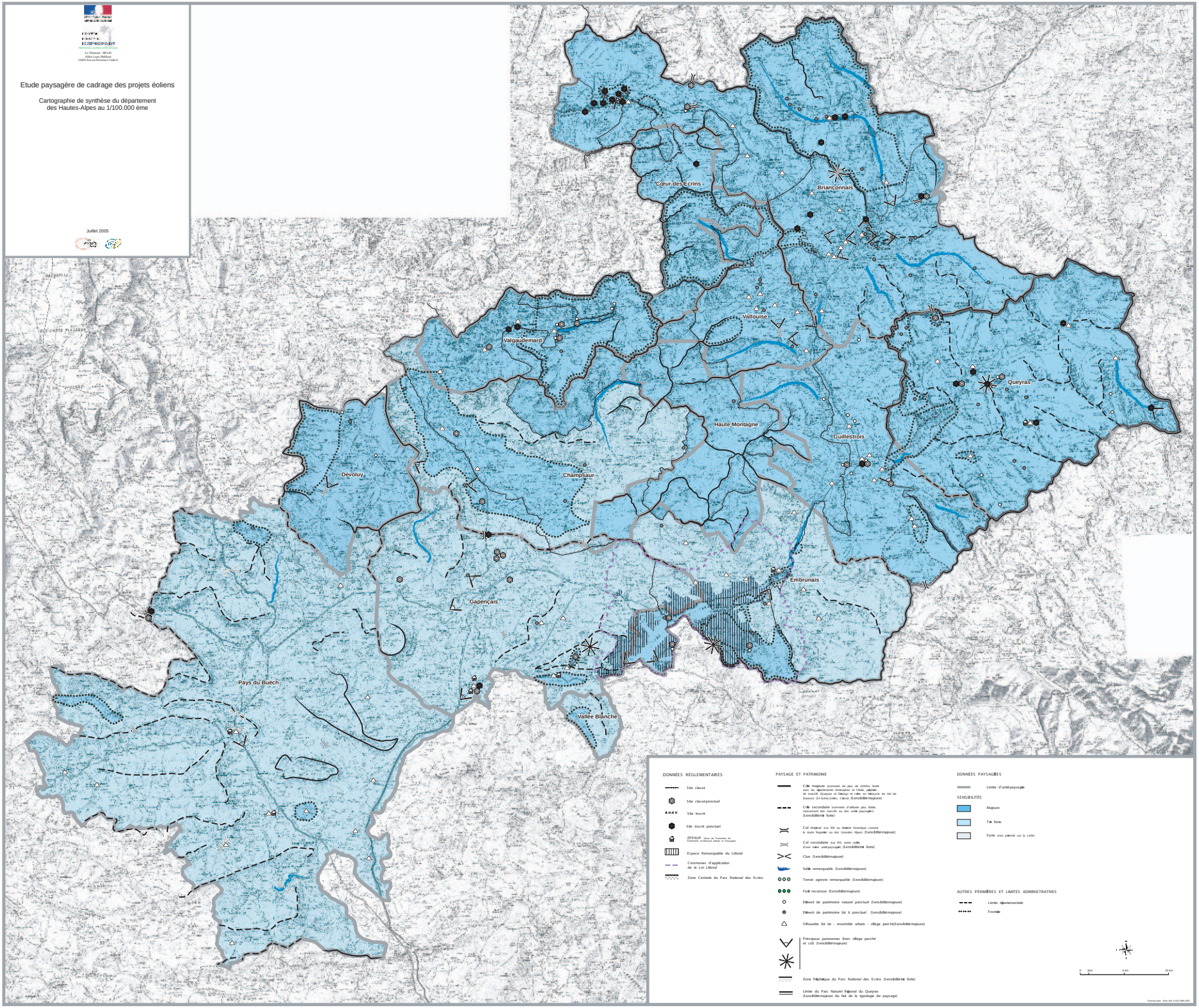
Etude paysagère de cadrage des projets éoliens
Cartographie de synthèse du département des Hautes-Alpes au 1/100.000 ème
Juillet 2005
Cœur des Ecrins
Briançonnais
Vallouise
Valgaudemard
Queyras
Haute Montagne
Guillestrois
Dévoluy
Champsaur
Embrunais
Gapençais
Pays du Buech
Vallée Blanche
DONNÉES RÉGLEMENTAIRES
Site classé
Site classé ponctuel
Site inscrit
Site inscrit ponctuel
ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
Espace Remarquable du Littoral
Communes d'application de la Loi Littoral
Zone Centrale du Parc National des Ecrins
PAYSAGE ET PATRIMOINE
Crête majeure (sommets de plus de 2500m, limite entre départements Briançonnais et Haute-Provence, Ubaye et Haut-Verdon, Haute-Ubaye et vallée du Var de Barcelonnette, Dormillouse et Devoluy et vallée du Haut-Buech et du Haut-Drac, Champsaur et Valgaudemar, Vallouise et Haute-Durance, Ecrins-Arias, Arias-Lakes, Lakes-Queyras) (Sensibilité majeure)
Crête secondaire (sommets d'altitude plus faible, cloisonnant des massifs ou des unités paysagères) (Sensibilité forte)
Col majeur (sur RN ou itinéraire historique comme la route Napoléon ou des Grandes Alpes) (Sensibilité majeure)
Col secondaire (sur RD, entre vallée d'une même unité paysagère) (Sensibilité forte)
Clue (Sensibilité majeure)
Vallée remarquable (Sensibilité majeure)
Terroir agreste remarquable (Sensibilité majeure)
Forêt reconnue (Sensibilité majeure)
Elément de patrimoine naturel ponctuel (Sensibilité majeure)
Elément de patrimoine bâti ponctuel (Sensibilité majeure)
Silhouette bâtie - ensemble urbain - village perché (Sensibilité majeure)
Principaux panoramas (hors village perché et col) (Sensibilité majeure)
Zone Périphérique du Parc National des Ecrins (Sensibilité forte)
Limite du Parc Naturel Régional du Queyras (Sensibilité majeure du fait de la typologie de paysage)
DONNÉES PAYSAGÈRES
Limite d'unité paysagère
SENSIBILITÉS
Majeure
Très forte
Forte (non présente sur la carte)
AUTRES PÉRIMÈTRES ET LIMITES ADMINISTRATIVES
Limite départementale
Frontière
0 5km 10 km